



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23810
14 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 AVRIL 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'aviation américaine a poursuivi au cours de la période allant du 3 au 9 avril 1992 ses violations de l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation.

3-4 avril 1992

- Six sorties d'une formation de deux appareils et quatre appareils isolés, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure et une altitude de 5 000 à 6 500 mètres. Ces opérations ont essentiellement visé les régions de Mossoul, Amadiya, Zakho, nord d'Irbil et Tal Afar.
- Le même jour, à 12 h 32, deux chasseurs F-16 ont survolé l'aéroport de Tal Afar à une vitesse de 700 kilomètres à l'heure et une altitude de 150 mètres.

5-6 avril 1992

- Vingt-six sorties réparties sur 12 formations de deux appareils et deux appareils isolés, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure et une altitude de 4 000 à 7 000 mètres. Ces opérations ont essentiellement visé les régions de Mossoul, Irbil, Dohouk, Amadiya et Zakho.

6-7 avril 1992

- Vingt sorties réparties sur sept formations de deux appareils et deux appareils isolés, à une vitesse de 900 kilomètres à l'heure et une altitude de 4 000 à 7 000 mètres. Ces opérations ont essentiellement visé les régions de Mossoul, Tal Afar, Dohouk, Irbil, Amadiya et Zakho.

7-8 avril 1992

- Vingt-deux sorties réparties sur sept formations de deux appareils et huit appareils isolés, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure et une altitude de 3 500 à 6 000 mètres. Ces opérations ont essentiellement visé les régions de Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Zakho et Aïn Zala.

8-9 avril 1992

- Vingt-deux sorties réparties sur huit formations de deux appareils et six appareils isolés, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure et une altitude de 3 000 à 7 000 mètres. Ces opérations ont essentiellement visé les régions de Mossoul, Irbil, Amadiya, Dohouk et Tal Afar.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI
